

REGLEMENT DU TRAIL DE LA BICHE 2025

Important : Suite à des évènements sanitaires ou autres indépendants de notre volonté, le règlement pourra être modifié à tout moment pour respecter les différentes directives préfectorales ou gouvernementales au jour de la manifestation du Trail de la Biche.

SAINT-GILLES RUNNING organise le 13 Avril 2025, la 1^{ère} édition du Trail de la Biche qui comprend :

- Un Trail de 5 kms, à effectuer en individuel, ouvert aux hommes et femmes licenciés ou non à partir de 14 ans.
- Un trail de 11 kms, à effectuer en individuel, ouvert aux hommes et femmes licenciés ou non à partir de 16 ans.
- Un trail de 20 kms, à effectuer en individuel, ouvert aux hommes et femmes licenciés ou non à partir de 16 ans.
- Une course enfant de 700m, ouverte aux enfants de 7 à 10 ans.
- Une course enfant de 1500m, ouverte aux enfants de 11 à 13 ans.
- Une marche loisirs de 10km non chronométrée, ouverte à tous

Assurance

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'organisateur qui décline toutes responsabilités en cas de défaillances ou d'accidents.

Chaque coureur participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité.

Parcours et sécurité

Les épreuves sont encadrées par les organisateurs et services officiels de sécurité.

L'assistance médicale est assurée du départ à l'arrivée par un organisme officiel.

Les circuits n'étant pas fermés à la circulation routière, les coureurs doivent respecter le code de la route.

Les épreuves se font sur chemins, sentiers, monotraces et routes goudronnées avec un dénivelé de 115m pour le 5km, 240m pour le 11km et 425m pour le 20 km.

Le départ et l'arrivée de toutes les épreuves se font à proximité de la Halle des sports Georges Chouleur, 1 rue des Arnaves, 30800 Saint-Gilles.

Les épreuves se dérouleront dans un temps limité avec une barrière horaire de 3h15 pour le 20 km.

En cas d'abandon hors blessure, il sera demandé au coureur de rallier l'arrivée par ses propres moyens. Il devra se signaler et remettre son dossard à un signaleur sur le parcours ou à l'arrivée.

Les concurrents peuvent être disqualifiés pour tous manquements au règlement, en particulier pour les raisons suivantes :

- Non-respect du règlement de l'épreuve
- Non-respect des bénévoles ou membres de l'organisation
- Non-respect de l'intégralité du parcours défini par le balisage
- Non-respect de l'environnement
- Absence de dossard qui doit être visible
- Se faire suivre par un cycliste, engin motorisé, ou coureur à pied non inscrit à la course ou être accompagné d'un animal.

Horaires de départ des courses :

- Courses enfants : 8h30
- Trail 20 km: 9h00
- Trail 5Km, 11 Km : 9h30
- Marche loisirs : 9h35

Inscriptions

Trail 5km, 11km et 20km :

- En ligne : www.endurancechrono.com
- Par courrier avant le 1^{er} Avril 2025 à Endurance chrono – 67 Chemin de la Montée de la Brousse – 30310 Vergèze
- Sur place moyennant une surtaxe de 2 euros.

Courses enfants :

- Inscriptions sur place.

Tous les participants doivent fournir à l'inscription :

- Soit une copie de leur licence sportive FFA de la saison en cours.
- Soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou sa photocopie certifiée conforme, datant de moins d'un an(le certificat sera conservé par l'organisateur).
- Soit une attestation du Parcours de Prévention de Santé (PPS) de moins de 3 mois
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

Le retrait des dossards et l'inscription à la marche et aux courses enfants se font à la Halle des Sports Georges Chouleur 1 rue des Arnaves sur présentation d'une pièce d'identité. Il se fera exclusivement le dimanche matin de 7h00 à 8h30.

La jauge limite est de 900 inscrits et sera réparti entre les courses de la façon suivante :

	5km	11km	20km	Marche loisir
Nombre inscrit max	200	300	300	100

Droits d'engagements :

- Trail 5 km : 8 euros ou 10 euros sur place
- Trail 11 km :12 euros ou 14 euros sur place
- Trail 20 km :18 euros ou 20 euros sur place
- Marche loisir : 5 euros
- Courses enfants : gratuite

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Ravitaillements :

- Un rafraichissement est prévu vers le 6^{ème} km pour les participants du 11km.
- Un rafraichissement est prévu vers le 8^{ème} km et vers le 15^{ème} km pour les participants du 20 km.

- Un ravitaillement final sera proposé à l'ensemble des participants à l'arrivée.

Récompenses :

Une dotation pour les 400 premiers participants.

- Trail de 5 km : Récompense aux 3 premiers du scratch H et F.

- Trail de 11 km : Récompense aux 3 premiers du scratch H et F, aux premiers de chaque catégories H et F.

- Trail de 20 km : Récompense aux 3 premiers du scratch H et F, aux premiers de chaque catégories H et F.

- Courses enfants 700m : Une médaille pour tous les participants et une coupe à la 1^{ère} école St-Gilloise

- Courses enfants 1500m : Une coupe pour les 3 premiers du scratch G et F.

Lots à remporter par tirage au sort pour les participants présents du trail 5km, 11km et 20 km.

Classements et résultats

Un classement général est effectué pour les trois courses 20 km, 11 km et 5 km. Il sera affiché au fur et à mesure des arrivées.

Les résultats complets seront consultables sur :

www.endurancechrono.com

Publicité

Tout participants aux Trail de la Biche autorise expressément l'organisateur ainsi que leurs ayants-droits(partenaire et média) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaitre, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports et documents promotionnels.

Cas de force majeure

En cas de force majeure et de catastrophe naturelle, ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier et de raccourcir le parcours, les horaires de départ, ainsi que d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La participation au Trail de la Biche implique l'acceptation du présent règlement.